REPUBLIQUE FRANCAISE
DE LA HAUTE CORSE

DEPARTEMENT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
PRUNELLI DI FIUMORBU

SEANCE DU 20MAI 2016

L'an deux mil seize le vingt mai à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre SIMEON de BUOCHBERG, Maire.

Nombre de conseillers
En exercice : 23
Présents : 17
Votants : 19
Absents : 06
dont représentés : 02

DATE DE LA CONVOCATION : 18/03/2016

Etaient présents : SIMEON DE BUOCHBERG Pierre, ANGELI Alain ; ROSSINI Jean ; SANTONI Marie-Josée ; MONDOLONI Ange-Marie ; DOMINICI René ; CASAMATTA ANDREANI Bernadette ; RIBES RUSAFA Régine ; ROCCHI Maguy ; IACOMETTI Stéphanie ; GRIMALDI Michel ; PAOLI Christian ; ROCCHI André ; OTTOMANI Jean-François ; CARIA Sandra ; CHIODI Sandrine ; RUGGERI Aline ;

Etaient absents : SANTONI François ; MARTINETTI Jean-Philippe ; PIREDDA Albert ; GUIDICELLI Sébastien ; OTTOMANI Sébastien ; VILLARD-ANGELI Dominique

Etaient représentés : SANTONI François a donné pouvoir à ANGELI Alain
MARTINETTI Jean-Philippe a donné pouvoir à Pierre SIMEON de BUOCHBERG

Secrétaire de séance : GRIMALDI Michel

****

N° DEL200516-03

ACQUISITION FONCIERE POUR L'AGRANDISSEMENT DU CIMETIERE DE MIGLIACCIARU

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 11 décembre 2015, approuvant le projet d'acquisition des parcelles cadastrées section E n°1956 et 1958 à Migliacciaru, appartenant à Madame DORSEMAINE Anne Marie domiciliée : 22 Allée DUPLEIX 93190 Livry-Gargan, et le plan de financement de ce projet, dans le cadre de l'agrandissement du cimetière de Migliacciaru pour un montant HT de 43 260 € ;

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

-De fixer son choix sur le notaire à charger du dossier ;
-De déterminer la prise en charge des frais notariés afférent à cette acquisition ;
-D'autoriser le Maire à signer tout acte notarié ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que ci-dessus.

PRUNELLI DI FIUMORBU (Haute corse)

Le Maire,

Certifiée exécutoire par le maire compte tenu de :
La transmission en préfecture le
Et de la publication le
A Prunelli-di-Fium'Orbu le